

28 septembre 2022

Collectif IEF 35 –Bretagne Académie de Rennes

Défendre le droit à l'Instruction en Famille pour tous



Le Collectif reçu par le Rectorat

Trois représentants du Collectif IEF 35 Bretagne ont finalement été reçus pendant 1h30 par le Rectorat de Rennes lors du rassemblement du 15 septembre dernier. Ces représentants ont pu témoigner du vécu et des ressentis des familles en cette rentrée difficile. Le Collectif se félicite d'avoir pu porter cette parole, et entamer une relation d'échange avec le Rectorat. Néanmoins, les personnes rencontrées précisent que le Rectorat ne peut revenir sur les dossiers d'autorisation refusés. Pour les familles de l'Académie de Rennes qui ont essuyé un refus de la part de l'administration, il ne reste plus que la voie judiciaire pour faire valoir leur droit.

Maintenir une relation sereine avec l'inspection académique

Après deux rendez-vous en mai et en juin, une délégation représentant le Collectif IEF 35 a été une nouvelle fois reçue à l'inspection académique, le 23 septembre 2022. Ce rendez-vous avait pour but de maintenir des échanges constructifs avec l'académie, de continuer à présenter le vrai visage des familles en IEF et leurs questionnements. Le Collectif souhaite tisser un lien apaisé pour une bonne conduite des contrôles cette année et une bonne gestion des futurs dossiers.

Qui est le collectif IEF 35 ? Le Collectif IEF 35 –Académie de Rennes regroupe aujourd'hui des familles de toute la Bretagne désireuses de soutenir la lutte pour la liberté d'enseignement et organise depuis octobre 2020 des actions de protestation et de mise en lumière de l'IEF, interpelle les politiques et élus sur l'arbitraire de cette nouvelle loi et échange directement avec l'Académie afin d'exprimer les difficultés rencontrées par les familles, garantir le respect lors des contrôles pédagogiques et le traitement le plus équitable possible des demandes d'autorisations sur notre territoire, tout en œuvrant pour le retour au régime déclaratif. <https://collectif-ief-35.fr/>
contact presse :